



Issy les Moulineaux, le 27 janvier 2012

Monsieur François-Xavier Selleret  
Directeur de Cabinet  
Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Santé  
127, rue de Grenelle  
75 007 Paris SP 07

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Par lettre en date du 14 novembre 2011, vous avez saisi la FSM afin qu'elle demande à ses conseils nationaux professionnels (CNP) concernés par les prescriptions de soins d'orthophonie de se prononcer sur l'intérêt de développer en orthophonie des champs de pratique avancée et sur les conditions dans lesquelles ces spécialités souhaiteraient être associées, lorsque la profession d'orthophoniste le souhaitera, à la réflexion menée avec les orthophonistes sur la finalisation des maquettes de formation.

Quatre CNP ont été sollicités pour répondre à ces deux questions, à savoir ceux d'ORL, de neurologie, de psychiatrie, et de gériatrie. Chacun des CNP contactés a désigné un professionnel particulièrement à même d'intervenir sur le sujet. Ces représentants des CNP se sont réunis le 17 janvier, et les deux questions de la saisine leur ont été posées.

En préliminaire, les quatre représentants des CNP ont souligné l'attachement de leur spécialité à voir garanti un égal accès de tous à des soins d'orthophonie de proximité, et à l'importance de maintenir une formation socle de qualité pour tous les orthophonistes permettant d'assurer cette présence et des soins de qualité pour l'ensemble de la population. A titre d'exemple, il est important que la rééducation orthophonique d'un patient victime d'un AVC laissant pour séquelle un trouble du langage ou d'un enfant atteint de troubles du langage puisse être assurée comme soins de proximité. Ceci revient à préciser que l'approfondissement correspondant à la mise en place de champs de pratiques avancées ne doit pas conduire à exclure l'enseignement de ces champs de pratique de la formation initiale des orthophonistes.

Quant à l'intérêt de formations spécialisées, susceptibles de contribuer au développement de champs de pratiques avancées et à une universitarisation complète de cette importante profession de santé, et sous réserve du respect des enjeux de santé publique énoncés plus haut, les quatre spécialités ont convenu qu'il était important que celles-ci se développent, sans limiter naturellement le champ d'exercice du métier socle.

Parmi les champs concernés, le CNP de gériatrie a insisté sur les *troubles de la déglutition et leur prévention*, troubles qui représentent un enjeu important par la gravité des complications qui peuvent en résulter et *l'évaluation des troubles cognitifs avec une approche thérapeutique*.

Le CNP de psychiatrie, et en particulier les pédopsychiatres, est attaché à *ce que les compétences des orthophonistes demeurent transversales, sans aller vers des compartiments par domaine cognitif, car un même trouble instrumental peut relever de structures psychopathologiques diverses. Les formations complémentaires permettront d'approfondir un domaine particulier d'exercice ou un niveau de maîtrise supplémentaire du langage oral ou écrit*.

Le CNP d'ORL a avancé *la surdit  de l'enfant ainsi que les troubles de la d glutition du jeune pr matur , des malformations cranio-faciales ainsi que ceux li s   des s quelles post-chirurgicales*.

Enfin, le CNP de neurologie a insist  sur *la prise en charge de l' volution de maladies neuro-d g n ratives telles que la scl rose lat rale amyotrophique ou la maladie de Parkinson et de la maladie d'Alzheimer*.

Au terme de cette premi re partie de la r union, les professionnels consult s ont tous convenus de l'int r t de voir d velopper ces champs de pratiques avanc es.

Concernant la participation, lorsque la profession le souhaitera,   la r flexion men e pour finaliser les maquettes de formation et explorer ces champs de pratiques, les quatre sp cialit s interrog es se sont dites en accord avec cette proposition, les conseils nationaux professionnels  tant, pour chacune des sp cialit s concern es, les meilleurs interlocuteurs.

Nous restons bien s r   votre disposition pour toute pr cision que vous souhaiteriez nous voir apporter.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de ma consid ration distingu e.



Pr Olivier Go au-Brissonni re  
Pr sident de la FSM